

CÉLI et REER

Compte d'épargne libre d'impôt

Régime enregistré d'épargne retraite

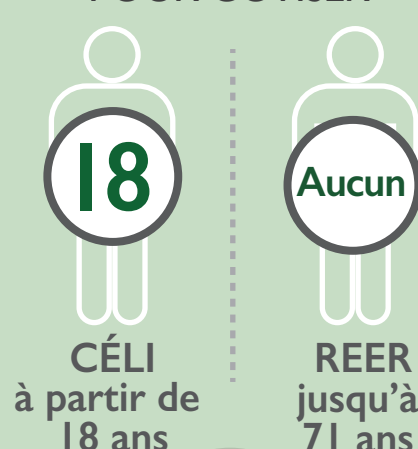
Économiser pour l'avenir implique souvent l'utilisation combinée du CÉLI et du REER.

INVESTIR

LIMITE DE COTISATION ANNUELLE



ÂGE D'ADMISSIBILITÉ POUR COTISER



IMPÔT

CÉLI croissance à l'abri de l'impôt

REER croissance à imposition différée



Espèces, CPG, dépôts à terme



Obligations, actions



Fonds communs de placement

PLACEMENTS ADMISSIBLES CÉLI ET REER

COTISATIONS DÉDUCTIBLES D'IMPÔT

CÉLI Les cotisations NE SONT PAS déductibles d'impôt

REER Les cotisations sont déductibles d'impôt!

RETRAIT DE FONDS

CÉLI



Les retraits ne sont pas imposables

Les cotisations au CÉLI sont versées en dollars après impôt. Par conséquent, les retraits ne sont pas assujettis à l'impôt.

Aucune limite d'âge maximal et aucune obligation de retirer des fonds.

Aucun 71 ANS

REER



Les retraits sont considérés comme un revenu imposable

Les placements dans un REER bénéficient d'un report d'impôt. L'imposition se fait au moment du retrait des fonds.

Âge auquel vous devez convertir votre REER en FERR. Vous devez commencer à retirer des fonds à partir de l'âge de 72 ans.

LES AVANTAGES DES PLACEMENTS À L'ABRI DE L'IMPÔT

Placement annuel de 6 000 \$ imposable² versus non imposable à un taux de rendement annuel de 4 % de l'âge de 45 à 65 ans

178 668 \$
157 982 \$

IMPOSABLE

NON IMPOSABLE

NON IMPOSABLE

IMPOSABLE

Avantage non imposable : 20 686 \$

20 ANNÉES DE CROISSANCE

441 913 \$

349 030 \$

Placement annuel de 6 000 \$ imposable² versus non imposable à un taux de rendement annuel de 4 % de l'âge de 30 ans à 65 ans

Avantage non imposable : 92 883 \$

35 ANNÉES DE CROISSANCE

² Selon un taux d'imposition marginal de 30 %. Placements annuels effectués en fin d'année.

Épargner pour l'avenir peut être un long processus. Le CÉLI et le REER offrent tous deux des avantages fiscaux et peuvent vous aider à atteindre vos objectifs financiers à court et à long terme.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour discuter de la stratégie d'épargne qui vous convient le mieux.



Investment Planning Counsel™

SOLUTIONS FINANCIÈRES POUR LA VIE

Source: Agence du revenu du Canada: <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/rgstrd/papspar-fefesfer/lmts-fra.html>

Le présent résumé est de nature générale et ne s'applique pas à votre situation. Vos cotisations à votre REER réduisent votre revenu imposable et, par conséquent, votre impôt à payer. *La limite de cotisation au REER varie d'une personne à l'autre. Les renseignements contenus dans ce document sont fondés sur des sources jugées fiables au moment de sa publication, mais IPC ne peut garantir l'exactitude et l'intégrité des renseignements. Les particuliers devraient communiquer avec leur conseiller IPC pour obtenir des conseils professionnels tenant compte de leur situation personnelle et/ou financière.

Marques de commerce appartenant à Investment Planning Counsel Inc. et utilisées sous licence par ses filiales. Investment Planning Counsel Inc. est une société entièrement intégrée de gestion de patrimoine. Les fonds communs de placement sont disponibles auprès d'IPC Gestion du Patrimoine et d'IPC Valeurs Mobilières. Les valeurs mobilières sont disponibles auprès d'IPC Valeurs Mobilières, membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Les produits d'assurance sont disponibles auprès d'IPC Services Financiers et PPI Solutions. © 2020 Ativa Interactive. Tous droits réservés.